

Ce que les électeurs et électrices doivent savoir au sujet du RCSD

Le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) couvre les soins dentaires de millions de Canadiens. L'Association dentaire canadienne (ADC) effectue un suivi continu des problèmes afin d'améliorer les services du RCSD pour les patients et nos membres. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la santé buccodentaire de la population canadienne. Voici quelques éléments que votre électorat devrait savoir avant de consulter le dentiste :

Le RCSD ne couvre pas tous les coûts des soins dentaires.

- Selon le revenu familial, les patients peuvent avoir à assumer une partie des coûts par l'entremise de quotes-parts.
- Les taux de remboursement du RCSD sont généralement inférieurs aux frais dentaires habituels, ce qui peut entraîner des dépenses supplémentaires.

Certains traitements nécessitent une autorisation préalable.

- Certains traitements, comme les couronnes et les prothèses dentaires partielles, nécessitent l'approbation préalable du RCSD.
- Bien que les dentistes recommandent des soins appropriés spécifiques, le RCSD doit examiner et approuver ces services. Les autorisations ne correspondent pas toujours aux recommandations des dentistes.
- Près de la moitié des demandes d'autorisation préalable sont refusées.

La couverture peut être limitée pour les patients ayant des besoins complexes.

- Le RCSD offre une gamme de services qui peuvent répondre aux besoins de base des patients admissibles.
- Toutefois, pour les personnes ayant des besoins dentaires plus complexes, certains services ne sont parfois pas couverts par le programme.



Qui sommes-nous

À propos de nous

Fondée en 1902, l'Association dentaire canadienne (ADC) est une organisation sans but lucratif, constituée en vertu d'une loi fédérale et dont les membres corporatifs sont les associations dentaires provinciales et territoriales (ADPT) du Canada. L'ADC représente plus de 21 000 dentistes praticiens d'un océan à l'autre et est une marque fiable ainsi qu'une source d'information pour et sur la profession dentaire sur des questions nationales et internationales.

cda-adc.ca

X : @CdnDentalAssoc

Instagram : @cdndentalassoc

Facebook : CanadianDentalAssociation

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

**Lucas Veiga, responsable des relations
gouvernementales et des politiques**

lveiga@cda-adc.ca

Journées sur la Colline de l'ADC 2025



**Association dentaire
canadienne**

Comblar les lacunes en matière de soins : répondre aux défis en matière de main-d'œuvre en santé buccodentaire

- Au Canada, les cabinets dentaires peinent à recruter et à maintenir en poste des assistants dentaires et des hygiénistes dentaires pour répondre aux besoins des patients.
- **80 %** des cabinets dentaires indiquent avoir des problèmes de dotation en personnel.
- Environ la moitié des cabinets dentaires déclarent avoir des difficultés à recruter des assistants (**46,5 %**) et hygiénistes (**50,2 %**) dentaires.
- En 2023, plus de **7 200** postes d'assistant dentaire et d'hygiéniste dentaire n'ont pas été pourvus, particulièrement dans les communautés rurales et mal desservies.
- Ces difficultés réduisent l'accès des patients, augmentent les temps d'attente et imposent une charge supplémentaire au personnel dentaire.

Ce que le gouvernement fédéral peut faire :

- **Étendre l'exonération de remboursement des prêts d'études** aux dentistes et aux fournisseurs de soins buccodentaires travaillant dans les communautés mal desservies.
- Faire en sorte que les assistants dentaires soient admissibles au **permis de travail postdiplôme (PTPD)**.
- **Financer une initiative nationale de données sur la main-d'œuvre en santé buccodentaire** pour cibler les pénuries là où les patients ont le plus besoin de soins.
- **Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre** pour les professionnels de la santé buccodentaire.

Soutenir l'éducation dentaire pour renforcer les soins aux patients

- Les étudiants en médecine dentaire font face à une conséquence involontaire du RCSD. Les patients se détournent des cliniques d'enseignement des facultés de médecine dentaire.
- La plupart des écoles déclarent avoir **10 %** de patients en moins, ce qui empêche les étudiants en médecine dentaire d'avoir accès à la formation dont ils ont besoin pour obtenir leur diplôme.
- Les exigences longues et complexes du RCSD en matière d'autorisation préalable, combinées à de faibles taux d'approbation, empêchent les étudiants en médecine dentaire d'acquérir l'expérience pratique essentielle dans des compétences cliniques fondamentales.
- Les étudiants en santé buccodentaire se partagent les patients et n'ont pas accès à des cas nécessitant des couronnes, des prothèses dentaires et des traitements de canal, ce qui fait baisser leur niveau de préparation pratique.
- Le RCSD étant appelé à s'étendre en 2025 pour couvrir **4,5 millions** de Canadiens supplémentaires, ces difficultés risquent de s'aggraver.

Ce que le gouvernement fédéral peut faire :

À court terme

Stabiliser la formation et les soins aux patients en :

- Veillant à ce que le processus d'autorisation préalable du RCSD favorise la prestation de soins en temps opportun aux patients et la formation clinique des étudiants en médecine dentaire.
- Fournissant un financement temporaire pour les soins aux patients dans les cliniques des écoles dentaires afin d'aider les étudiants à satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme.

À long terme

- Réunir les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Santé et de l'Éducation avec les intervenants du domaine de la santé buccodentaire afin de lancer un modèle de formation durable permettant aux étudiants en médecine dentaire de tout le Canada de terminer leur formation dans la communauté.

Assurer le bon fonctionnement du RCSD : fournir les meilleurs résultats pour les patients

- Le refus de traitements et les problèmes de communication créent de la confusion, de la frustration et des obstacles à l'accès aux soins en temps opportun.
- Près de la moitié des demandes d'autorisation préalable pour des traitements dentaires nécessaires sont refusées.
- **4 dentistes sur 5 (80 %)** déclarent que ces refus ont affecté de manière significative ou modérée à la santé buccodentaire de leurs patients.
- Près de la moitié des dentistes décrivent leur expérience du processus de préautorisation comme surtout négative.
- Près de **30 %** des patients du RCSD ont été surpris par les frais à leur charge, pensant que leurs soins seraient entièrement pris en charge.
- Avant leur première visite dans le cadre du RCSD, **40 %** des patients ont déclaré ne pas disposer d'informations claires sur les services couverts.
- Parmi les patients admissibles qui n'ont pas encore consulté de dentiste, la moitié déclarent ne pas savoir comment utiliser leur couverture.

Ce que le gouvernement fédéral peut faire :

- **Rationaliser le processus d'autorisation préalable**, en précisant les critères et les raisons pour lesquelles les patients se voient refuser un traitement, en définissant des normes de service et en corrigeant les erreurs du système.
- **Améliorer les communications gouvernementales** afin que les attentes des patients correspondent à la réalité et que les soins puissent se dérouler sans frustration.